



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 15 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL

PARTIE 1

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_020 :** Finances / Compte de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,

Signé en préfecture le 22/03/2023  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité :  
Patrick DE CAROLIS  
Président  
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

SLO

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023**

**CC2023\_020 :** Finances / Compte de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des 7 budgets annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2022, rendus par le receveur de la trésorerie municipale Arles Camargue.  
Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal pour l'ensemble des budgets.*

Vu le Code général des collectivités territoriales

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, et l'assemblée délibérante vote le compte de gestion avant le compte administratif.

Le conseil communautaire doit donc se prononcer sur la tenue des comptes de gestion, et sur la concordance avec les comptes administratifs de l'agglomération.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2 - STATUER** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains, de la zone du Roubian, de la zone de Montmajour, de la zone Ferrand et de la zone d'aménagement des papèteries Étienne ;

**3 - APPROUVER** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 ;

**4 - AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Pour (34) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

SLO



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

SLO

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_021 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget principal

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes – 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catharine BAIGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

### Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

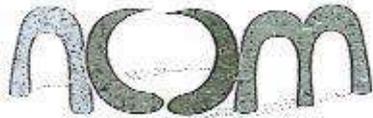
Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013\_241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

SLO

Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Comarque Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le 24/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

CC2023\_021 : Finances / Compte administratif 2022 - Budget principal

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +3 964 965,57 €
- Section d'investissement : - 4 278 602,27 €
- Résultat cumulé : -313 636,70 €
- Résultat cumulé de l'exercice : -306 462,39 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	86 332 890,69	G	90 297 856,26
	Section d'investissement	B	13 670 398,75	H	9 391 796,48
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 032 887,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	4 617 813,63 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	100 003 289,44	= G+H+I+J	105 340 354,07
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 664 718,59	L	6 671 892,90
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	6 664 718,59	= K+L	6 671 892,90
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	86 332 890,69	= G+I+K	91 330 743,96
	Section d'investissement	= B+D+F	20 335 117,34	= H+J+L	20 681 503,01
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	106 668 008,03	= G+H+I+J+K+L	112 012 246,97

		RESULTAT DE L'EXERCICE	
1	Fonctionnement		3 964 965.57
2	Investissement		-4 278 602.27
3	Résultat de l'exercice		-313 636.70
		<b>RESTES A REALISER</b>	
4	Fonctionnement		
5	Investissement		7 174.31
6	Solde des restes à réaliser		7 174.31
		<b>RESULTAT CUMULE</b>	
1+4	Fonctionnement		3 964 965.57
2+5	Investissement		-4 271 427.96
3+6	Résultat cumulé de l'exercice		-306 462.39

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget principal ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

SLOW

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPOD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO,

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telarecours.fr](http://www.telarecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Luclen LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315 CC2023\_022-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_022 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUF, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

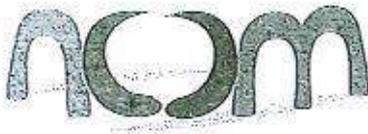
Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_022-BF

SLOW

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_022 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice,*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +488 784,25€*
- Section d'investissement : -98 319,98 €*
- Résultat cumulé : +390 464,27 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : -404 115,01 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil communautaire. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'eau permet de dégager les équilibres suivants :

SLOW

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	6 418 887,63	G	6 907 671,88	G-A 488 784,25
	Section d'investissement	B	2 601 769,64	H	2 583 440,66	H-B -98 319,98

		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	2 326 593,20	(si déficit) (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	915 905,42	(si déficit) (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 100 657,27	Q= G+H+I+J	12 733 620,25	=Q-P 3 632 962,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	794 579,28	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		- C+F	794 579,28	+ K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	6 418 887,63	= G+H+K	9 234 265,17	2 815 377,54
	Section d'investissement	= B+D+F	3 476 348,92	= H+I+L	3 400 355,08	23 006,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 895 236,55	= G+H+I+J+K+L	12 733 620,25	2 838 383,70

## RESULTAT DE L'EXERCICE

1	Fonctionnement	488 784,25
2	Investissement	-98 319,98
3	Résultat de l'exercice	390 464,27

## RESTES A REALISER

4	Fonctionnement	
5	Investissement	-794 579,28
6	Solde des restes à réaliser	-794 579,28

## RESULTAT CUMULE

1+4	Fonctionnement	488 784,25
2+5	Investissement	-892 899,26
3+6	Résultat cumulé de l'exercice	-404 115,01

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'eau ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;

SLOW

**3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

**4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

**5 - AUTORISER** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZITZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le 24/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_023-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_023 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'assainissement

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes – 2 Boulevard des Licas, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCHIENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_023-BF

S'LO

conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013 241300417-20230315-CC2023\_023-BF

SLO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_023 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +4 730 379,58 €*
- Section d'investissement : -138 045,63 €*
- Résultat cumulé : +4 592 333,95 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +2 975 937,92 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'assainissement permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
		A	B	C	D	E-A	F-B
	Section d'exploitation	6 152 850,69		10 883 230,27		4 730 379,58	
	Section d'investissement	4 318 103,23		4 180 057,60		-138 045,63	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section	DEPENSES		RECETTES	
		C	D	E	F
	Report en section d'exploitation (002)	0,00	(si déficit)	989 544,35	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	465 263,92	(si déficit)	0,00	(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (3)	
	P- A+B+C+D	10 936 217,84	Q- G+H+I	15 972 832,22	-R-P	5 036 614,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
	C	0,00	F	1 616 396,03	-E+K	1 616 396,03
	K	0,00	I	0,00	-N+L	0,00

RESULTAT CUMULE	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL CUMULE	
	- A+C+E	6 152 850,69	= G+H+K	11 792 774,62	5 639 923,93	
	- B+D+F	5 398 763,18	= I+J+L	4 180 057,60	-2 219 705,58	

		RESULTAT DE L'EXERCICE
1	Fonctionnement	4 730 379,58
2	Investissement	-138 045,63
3	Résultat de l'exercice	4 592 333,95
		<b>RESTES A REALISER</b>
4	Fonctionnement	-1 616 396,03
5	Investissement	-1 616 396,03
6	Solde des restes à réaliser	-1 616 396,03
		<b>RESULTAT CUMULE</b>
1+4	Fonctionnement	4 730 379,58
2+5	Investissement	-1 754 441,66
3+6	Résultat cumulé de l'exercice	2 975 937,92

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'assainissement ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents

comptes ;

5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2)** : Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2)** : Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO,

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315 CC2023\_024-BF

SLO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_024 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe du réseau des transports urbains

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BAIGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVREARD
- Madame Françoise PAMS

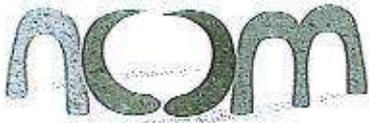
Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le 24/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315 CC2023\_024-BF

SLOW

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_024 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe du réseau des transports urbains

Rapporteur : Marie-Amélie FERRAND-COCCIA

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +630 581,52€*
- Section d'investissement : +83 510,17 €*
- Résultat cumulé : +714 091,69 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +699 170,89 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe du réseau des transports urbains permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A	10 514 323,98	G	11 144 905,50	G-A	630 581,52
	Section d'investissement	B	276 835,69	H	362 345,86	H-B	83 510,17

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	193 144,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	448 484,57 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D	10 793 159,67	Q= G+H+I+J	12 148 880,29	-Q-P	1 355 720,62

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>		Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
		E	0,00	K	0,00		
		F	14 920,80	L	0,00		
		= E+F	14 920,80	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E	10 514 323,98	= G+I+K	11 338 049,86	823 725,88	
	Section d'investissement	= B+D+F	293 756,49	= H+J+L	810 830,43	517 073,94	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	10 808 080,47	= G+H+I+J+K+L	12 148 880,29	1 340 799,82	

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
1	Fonctionnement	630 581.52
2	Investissement	83 510.17
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>714 091.69</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		
4	Fonctionnement	
5	Investissement	-14 920.80
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-14 920.80</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>		
1+4	Fonctionnement	630 581.52
2+5	Investissement	68 589.37
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>699 170.89</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF

SLOW

Pour (31) : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur DE CAROLIS

Contre (2) : Messieurs KOUKAS et RAFAI

Abstentions (2) : Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécoeurs citoyens accessible à partir du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_025-BF

SLOW

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_025 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone de Montmajour

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes – 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BAIGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

### Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_025-BF

SLOW

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013\_241300417-20230315-CC2023\_025-BF

*SLOW*

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_025 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone de Montmajour

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : 0 €*
- Section d'investissement : 0 €*
- Résultat cumulé : 0 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : 0 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone

de Montmajour permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 300 127,61
	Report en section d'investissement (001)	D	912 631,44	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	912 631,44	= G+H+I+J	1 300 127,61
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	1 300 127,61
	Section d'investissement	= B+D+F	912 631,44	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	912 631,44	= G+H+I+J+K+L	1 300 127,61

		<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>
1	Fonctionnement	0,00
2	Investissement	0,00
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
4	Fonctionnement	
5	Investissement	0,00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
		<b>RESULTAT CUMULE</b>
1+4	Fonctionnement	0,00
2+5	Investissement	0,00
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>0,00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPOD, AUFREKE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023****CC2023\_026 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone du Roubian

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes – 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Joanne FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_026-BF

SLOW

conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_026-BF

S.L.O.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

CC2023\_026 : Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone du Roubian

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +319 750,00 €
- Section d'investissement : -80 000,00 €
- Résultat cumulé : -239 750,00 €
- Résultat cumulé de l'exercice : +239 750,00 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant qu'au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone du Roubian permet de dégager les équilibres suivants, après prise en compte des corrections ci-dessus :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 698 448,97	G	3 018 198,97
	Section d'investissement	B	2 618 448,97	H	2 538 448,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	211 043,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 538 448,97 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>- A+B+C+D</b>	<b>7 855 346,91</b>	<b>- G+H+I+J</b>	<b>5 767 691,14</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>- E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>- K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>- A+C+E</b>	<b>2 698 448,97</b>	<b>- G+I+K</b>	<b>3 229 242,17</b>
	Section d'investissement	<b>- B+D+F</b>	<b>6 156 897,94</b>	<b>- H+J+L</b>	<b>2 538 448,97</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>- A+B+C+D+E+F</b>	<b>7 855 346,91</b>	<b>- G+H+I+J+K+L</b>	<b>5 767 691,14</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE		
1	Fonctionnement	319 750.00
2	Investissement	-80 000.00
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>239 750.00</b>
RESTES A REALISER		
4	Fonctionnement	
5	Investissement	0.00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0.00</b>
RESULTAT CUMULE		
1+4	Fonctionnement	319 750.00
2+5	Investissement	-80 000.00
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>239 750.00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal, après la correction des résultats reportés ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour (31) : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA,  
QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF

SLOW

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_027 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone Ferrand

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Mario-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF

SILV

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Comarque Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF

SLOW

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_027 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone Ferrand

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone Ferrand pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +573 219,09 €*
- Section d'investissement : -91 570,74 €*
- Résultat cumulé : +481 648,35 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +481 648,35 €*

Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone Ferrand permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	941 237,39	G	1 514 456,48
	Section d'investissement	B	940 432,39	H	848 861,65
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	848 861,65 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	2 730 531,43	= G+H+I+J	2 363 318,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		= E+F	0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	941 237,39	= G+I+K	1 514 456,48
	Section d'investissement	= B+D+F	1 789 294,04	= H+J+L	848 861,65
	<b>TOTAL CUMULE</b>		= A+B+C+D+E+F	2 730 531,43	= G+H+I+J+K+L

		RESULTAT DE L'EXERCICE
1	Fonctionnement	573 219,09
2	Investissement	-91 570,74
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>481 648,35</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
4	Fonctionnement	
5	Investissement	0,00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
		<b>RESULTAT CUMULE</b>
1+4	Fonctionnement	573 219,09
2+5	Investissement	-91 570,74
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>481 648,35</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe Ferrand ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal.
- 4 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULLET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA,  
QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

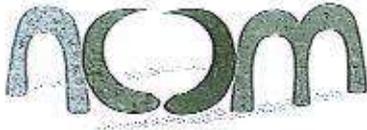
**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_028 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUCIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF

SLO

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF

S'LOU

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_028 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone des papèteries Étienne pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +0 €*
- Section d'investissement : -30 025,00 €*
- Résultat cumulé : -30 025,00 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : -30 025,00 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des litres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone

des papèteries Étienne permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 076 321,53	G	2 076 321,53
	Section d'investissement	B	2 076 321,53	H	2 046 206,53
		†		†	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	76 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	61 454,47 (si excédent)
		**		**	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>4 152 643,06</b>	= G+H+I+J	<b>4 279 072,53</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 076 321,53	= G+I+K	2 151 321,53
	Section d'investissement	= B+D+F	2 076 321,53	= H+J+L	2 127 751,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>4 152 643,06</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>4 279 072,53</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

1	Fonctionnement	0,00
2	Investissement	-30 025,00
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-30 025,00</b>

**RESTES A REALISER**

4	Fonctionnement	
5	Investissement	0,00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>

**RESULTAT CUMULE**

1+4	Fonctionnement	0,00
2+5	Investissement	-30 025,00
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>-30 025,00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe des papèteries Étienne ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF

S'LO

la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_029 :** Finances / Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses me

Signé en préfecture le 20/03/2023  
Date de signature : 20/03/2023  
Qualité : Président

Communauté d'Agglomération  
Arles Crau Camargue Montagnette  
DE CAROLIS

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15  
Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAI  
fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
Reçu en préfecture le 20/03/2023  
Publié le 20/03/2023  
ID : 013-241300417-20230316-CC2023\_029-DE

*SLOW*



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
Reçu en préfecture le 20/03/2023  
Publié le 20/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023**

**CC2023\_029 :** Finances / Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif de l'exercice.*

*Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget principal, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.*

*Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.*

*Le détail de l'affectation des résultats et du report des soldes d'exécution est repris pour chaque budget dans le corps de la délibération.*

*Pour les budgets concernés par une affectation du résultat :*

- Budget principal : +0,00 M€ sont affectés en réserves au compte 1068.
- Budget annexe de l'eau : +0,00 M€ en réserves au compte 1068.
- Budget annexe de l'assainissement : +2,219 M€ en réserves au compte 1068.
- Budget annexe des transports urbains : +0,00 € en réserves au compte 1068.

Conformément aux instructions budgétaires et comptables, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2022 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.

Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.

## Budget Principal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
 Reçu en préfecture le 20/03/2023  
 Publié le 20/03/2023  
 ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE



<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	3 964 965.57
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 032 887.70
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>4 997 853.27</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-4 278 602.27
Résultat reporté de l'exercice antérieur	4 617 813.63
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>339 211.36</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	6 664 718.59
Recettes d'investissement restant à réaliser	6 671 892.90
Soldes des restes à réaliser	7 174.31
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	339 211.36
Excédent reporté à la section de fonctionnement	4 997 853.27

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +0 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe de l'eau

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	488 784.25
Résultat reporté de l'exercice antérieur	2 326 593.29
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>2 815 377.54</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-98 319.98
Résultat reporté de l'exercice antérieur	915 905.42
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>817 585.44</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	794 579.28
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	-794 579.28
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	817 585.44
Excédent reporté à la section de fonctionnement	2 815 377.54

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +0,00 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe de l'assainissement

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	4 730 379,58
Résultat reporté de l'exercice antérieur	909 544,35
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>5 639 923,93</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-138 045,63
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-465 263,92
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-603 309,55</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 616 396,03
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	-1 616 396,03
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-2 219 705,58</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	-2 219 705,58
Déficit reporté à la section d'investissement	-603 309,55
Excédent reporté à la section de fonctionnement	3 420 218,35

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +2 219 705,58 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe du transport urbain

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	630 581,52
Résultat reporté de l'exercice antérieur	193 144,36
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>823 725,88</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	83 510,17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	448 484,57
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>531 994,74</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	14 920,80
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	-14 920,80
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Excédent reporté à la section d'investissement	531 994,74
Excédent reporté à la section de fonctionnement	823 725,88

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de 0,00 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe de la zone de Montmajour

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029 DE

S'LO

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 300 127,61
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>1 300 127,61</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-912 631,44
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-912 631,44</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-912 631,44</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Déficit reporté à la section d'investissement	-912 631,44
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 300 127,61

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

## Budget annexe de la zone du Roubian

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	319 750,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	211 043,20
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>530 793,20</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-80 000,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 538 448,97
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-2 618 448,97</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	0,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-2 618 448,97</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Déficit reporté à la section d'investissement	-2 618 448,97
Excédent reporté à la section de fonctionnement	530 793,20

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

## Budget annexe de la zone Ferrand

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
 Reçu en préfecture le 20/03/2023  
 Publié le 20/03/2023  
 ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	573 219.09
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0.00
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>573 219.09</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-91 570.74
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-848 861.65
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-940 432.39</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-940 432.39</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Déficit reporté à la section d'investissement	-940 432.39
Excédent reporté à la section de fonctionnement	573 219.09

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

## Budget annexe des papèteries Etienne

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	75 000.00
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>75 000.00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-30 025.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	81 454.47
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>51 429.47</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	51 429.47
Excédent reporté à la section de fonctionnement	75 000.00

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - DÉCIDER** d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement comme indiqué ci-après :

- Budget principal : +0,00 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'eau : +0,00 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'assainissement : +2 219 705,58 € au compte 1068 ;
- Budget annexe des transports urbains : +0,00 € au compte 1068.

**2 - DÉCIDER** de reporter les soldes d'exécution de l'exercice 2022 des budgets annexes d'aménagement des zones d'activité économique comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;

**3 - INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE

S'LO

**Pour (32)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENO, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2)** : Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2)** : Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécoeurs citoyens accessible à partir du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_030 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget principal

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Etaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du

Signé de Monsieur Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 15/03/2023  
Qualité : Président

Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_030-BF





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_030-BF

S'LO

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023**

**CC2023\_030 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget principal

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget principal de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.*

*Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.*

*Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget principal pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

*- En section de fonctionnement à 95 496 679,17 €*

*- En section d'investissement à 20 578 174,80 €*

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

**2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;

**3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	95 496 679,17
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 4 997 853,27
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>95 496 679,17</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1968)	13 913 456,21
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 664 718,59
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 339 211,38
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>20 578 174,80</b>

TOTAL		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>116 074 853,97</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 533 401,33	0,00	25 771 240,26	0,00	25 771 240,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 616 000,00	0,00	14 369 360,00	0,00	14 369 360,00
014	Atténuations de produits	37 607 698,33	0,00	37 734 683,33	0,00	37 734 683,33
65	Autres charges de gestion courante	9 181 841,78	0,00	9 973 821,12	0,00	9 973 821,12
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>81 938 841,44</b>	<b>0,00</b>	<b>86 853 304,71</b>	<b>0,00</b>	<b>86 853 304,71</b>
66	Charges financières	351 230,60	0,00	397 196,69	0,00	397 196,69
67	Charges exceptionnelles	199 143,00	0,00	320 412,80	0,00	320 412,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>82 528 285,04</b>	<b>0,00</b>	<b>87 598 914,29</b>	<b>0,00</b>	<b>87 598 914,29</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	610 765,51		2 500 764,07	0,00	2 500 764,07
042	Opérat* entre transfert entre sections (5)	5 198 522,19		5 403 000,00	0,00	5 403 000,00
043	Opérat* entre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 815 307,79</b>		<b>7 903 764,07</b>	<b>0,00</b>	<b>7 903 764,07</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>88 344 572,74</b>	<b>0,00</b>	<b>95 496 679,17</b>	<b>0,00</b>	<b>95 496 679,17</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>95 496 679,17</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	429 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
70	Produits services, domaniaux et ventes div	739 246,00	0,00	756 560,00	0,00	756 560,00
73	Impôts et taxes	64 607 096,00	0,00	68 528 677,00	0,00	68 528 677,00
74	Dotations et participations	18 809 729,39	0,00	18 404 241,90	0,00	18 404 241,90
75	Autres produits de gestion courante	629 850,00	0,00	849 347,00	0,00	849 347,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>65 214 921,39</b>	<b>0,00</b>	<b>68 938 825,90</b>	<b>0,00</b>	<b>68 938 825,90</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 076,10	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 042 857,55</b>		<b>- 1 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>67 311 685,04</b>	<b>0,00</b>	<b>69 438 825,90</b>	<b>0,00</b>	<b>69 438 825,90</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 997 853,27</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>69 438 825,90</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	6 369 764,97	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	--------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 090 554,44	239 198,31	568 948,31	0,00	808 146,62
204	Subventions d'équipement versées	2 718 516,64	0,00	2 635 581,30	0,00	2 635 581,30
21	Immobilisations corporelles	4 610 153,96	1 334 189,45	3 525 100,00	0,00	4 860 289,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 610 331,95	929 236,55	2 635 000,00	0,00	3 764 236,55
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>14 129 556,99</b>	<b>2 502 624,32</b>	<b>9 599 629,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 068 653,93</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 076,10	0,00	231 718,00	0,00	281 718,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 892 309,91	0,00	2 035 708,60	0,00	2 035 708,60
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 988 386,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2 507 426,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 507 426,60</b>
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	2 524 882,92	4 162 034,27	300 000,00	0,00	4 462 034,27
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 642 025,92</b>	<b>6 664 718,59</b>	<b>12 373 456,21</b>	<b>0,00</b>	<b>19 038 174,80</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 042 037,55		1 540 000,00	0,00	1 540 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	610 054,45		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 652 752,00</b>		<b>1 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 294 777,92</b>	<b>6 664 718,59</b>	<b>13 913 456,21</b>	<b>0,00</b>	<b>20 518 174,80</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 20 518 174,80

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	2 257 340,40	118 016,20	2 316 113,26	0,00	2 434 129,66
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 561 309,61	1 900 000,00	2 000 000,00	0,00	3 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 829 612,01</b>	<b>2 018 016,20</b>	<b>4 316 113,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 334 129,66</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)	2 364 628,13	380 616,40	1 007 174,31	0,00	1 387 790,71
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 600,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 536 428,13</b>	<b>380 616,40</b>	<b>1 059 474,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 090,71</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	1 886 152,00	4 273 260,30	281 718,00	0,00	4 554 978,30
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 251 582,14</b>	<b>6 671 892,90</b>	<b>5 657 305,57</b>	<b>0,00</b>	<b>12 329 188,47</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	610 765,51		2 500 764,97	0,00	2 500 764,97
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 198 522,19		5 403 000,00	0,00	5 403 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	610 054,45		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 425 372,15</b>		<b>7 909 764,97</b>	<b>0,00</b>	<b>7 909 764,97</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	16 676 964,29	6 671 892,90	13 567 070,54	0,00	20 238 563,44

	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	339 211,36
--	--	------------

	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	20 578 174,80
--	---	---------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	6 369 764,97
--	--------------

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (3) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA, MEYSSONNIER

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président  
 Patrick de CAROLIS**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_031-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_031 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_031-BF

SLOW



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_031-BF

S'LO

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023**

**CC2023\_031 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.*

*Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.*

*Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 10 522 489,23 €
- En section d'investissement à 10 864 218,20 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

**2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTES</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 522 489,23
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>10 522 489,23</b>
		<b>7 707 111,89</b>
		<b>2 815 377,54</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTES</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 864 638,92
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	794 579,28
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>10 864 218,20</b>
		<b>0,00</b>
		<b>817 585,41</b>

<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>21 386 707,43</b>
		<b>21 386 707,43</b>

**3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général	8 123 565,41	0,00	5 025 660,66	0,00	5 025 660,66
D12	Charges de personnel, frais assimilés	520 000,00	0,00	192 000,00	0,00	192 000,00
D14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E5	Autres charges de gestion courante	80 010,00	0,00	43 635,58	0,00	43 635,58
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>5 493 575,41</b>	<b>0,00</b>	<b>5 262 316,34</b>	<b>0,00</b>	<b>5 262 316,34</b>
E6	Charges financières	115 171,76	0,00	121 463,67	0,00	121 463,67
E7	Charges exceptionnelles	124 999,74	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
E8	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
E9	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E22	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 735 148,91</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 780,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 780,01</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 473 012,53		3 205 011,14	0,00	3 205 011,14
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 702 033,54		1 818 005,00	0,00	1 818 005,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 175 046,07</b>		<b>5 123 706,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 123 706,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 911 742,78</b>	<b>0,00</b>	<b>10 522 486,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 522 486,23</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 522 486,23</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 290 000,00	0,00	7 376 750,00	0,00	7 376 750,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	52 500,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 372 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 372 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	212 649,49		240 361,69	0,00	240 361,69
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>212 649,49</b>		<b>240 361,69</b>	<b>0,00</b>	<b>240 361,69</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 585 149,49</b>	<b>0,00</b>	<b>7 707 111,69</b>	<b>0,00</b>	<b>7 707 111,69</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 615 377,54</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>10 522 486,23</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>4 883 347,53</b>	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	--

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	300 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	874 471,07	33 782,15	4 972 277,23	0,00	5 006 660,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 446 689,43	760 797,13	4 230 000,00	0,00	5 040 797,13
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 621 160,50</b>	<b>794 579,28</b>	<b>5 332 277,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 125 896,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	494 785,42	0,00	497 000,00	0,00	497 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>494 785,42</b>	<b>0,00</b>	<b>497 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>497 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 115 925,92</b>	<b>794 579,28</b>	<b>5 829 277,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 623 896,51</b>
040	Opérat* ordre de transfert entre sections (4)	212 848,49		240 361,60	0,00	240 361,60
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>212 848,49</b>		<b>240 361,60</b>	<b>0,00</b>	<b>240 361,60</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 328 475,41</b>	<b>794 579,28</b>	<b>10 069 638,92</b>	<b>0,00</b>	<b>10 664 218,20</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 664 218,20</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	80 710,00	0,00	1 596 464,00	0,00	1 596 464,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors ICS)	0,00	0,00	3 326 499,54	0,00	3 326 499,54
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>80 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	155 264,12	0,00	0,00	0,00	0,00
160	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>155 264,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>235 974,12</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 473 012,33		3 205 011,14	0,00	3 205 011,14

040	Opérations ordre transfert entre sections (4)	1 702 583,54		1 828 028,08	0,00	1 828 028,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 178 595,87</b>		<b>5 123 708,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 123 708,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 412 563,56</b>	<b>0,00</b>	<b>10 046 632,76</b>	<b>0,00</b>	<b>10 046 632,76</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>817 585,44</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 864 218,20</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>4 683 347,53</b>
---	---------------------

**Pour (32) :** Mesdames et Messieurs :

ASPOD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président  
 Patrick de CAROLIS**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_032-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_032 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'assainissement

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_032-BF

SLO



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_032-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_032 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.*

*Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.*

*Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 12 329 706,95 €
- En section d'investissement à 11 170 230,54 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 329 706,95	8 909 488,00
<b>REPORTS</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédant)
	0,00	3 420 218,35
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>12 329 706,95</b>	<b>12 329 706,95</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 950 524,06	11 170 230,54
<b>REPORTS</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 610 395,03	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	663 309,55	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>11 170 230,54</b>	<b>11 170 230,54</b>

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>23 499 937,49</b>	<b>23 499 937,49</b>

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 722 901,00	0,00	5 643 807,93	0,00	5 643 807,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 000,00	0,00	93 000,00	0,00	93 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 690,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>5 002 791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 906 807,93</b>	<b>0,00</b>	<b>5 906 807,93</b>
66	Charges financières	251 330,12	0,00	232 330,34	0,00	232 330,34
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 254 181,12</b>	<b>0,00</b>	<b>6 339 138,27</b>	<b>0,00</b>	<b>6 339 138,27</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	3 191 634,03		4 105 444,43	0,00	4 105 444,43
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	1 789 377,10		1 624 124,25	0,00	1 624 124,25
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 980 011,13</b>		<b>5 809 568,68</b>	<b>0,00</b>	<b>5 809 568,68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 254 193,45</b>	<b>0,00</b>	<b>12 329 706,95</b>	<b>0,00</b>	<b>12 329 706,95</b>

+  
**N 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**      **0,00**

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**      **12 329 706,95**

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 615 464,85	0,00	8 109 500,00	0,00	8 109 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	254 000,00	0,00	252 200,00	0,00	252 200,00
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 879 464,85</b>	<b>0,00</b>	<b>8 361 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 361 700,00</b>
76	Produits transférés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>8 879 464,85</b>	<b>0,00</b>	<b>8 361 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 361 700,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3)	455 188,25		547 788,60	0,00	547 788,60
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>455 188,25</b>		<b>547 788,60</b>	<b>0,00</b>	<b>547 788,60</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 344 653,10</b>	<b>0,00</b>	<b>8 909 488,60</b>	<b>0,00</b>	<b>8 909 488,60</b>

+  
**N 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**      **3 420 218,35**

=  
**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**      **12 329 706,95**

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>5 442 780,08</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	122 670,36	0,00	122 670,36
21	Immobilisations corporelles	633 561,48	50 191,39	700 066,00	0,00	750 257,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 436 944,77	1 660 204,64	6 420 000,00	0,00	7 936 204,64
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 022 506,25</b>	<b>1 616 396,03</b>	<b>7 242 736,36</b>	<b>0,00</b>	<b>8 859 132,39</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 137 135,76	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
030	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 137 135,76</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 160 042,01</b>	<b>1 616 396,03</b>	<b>8 402 736,36</b>	<b>0,00</b>	<b>10 019 132,39</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	465 168,25		547 788,00	0,00	547 788,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>465 168,25</b>		<b>547 788,00</b>	<b>0,00</b>	<b>547 788,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 625 228,26</b>	<b>1 616 396,03</b>	<b>8 950 524,36</b>	<b>0,00</b>	<b>10 566 920,99</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>603 309,56</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 170 230,54</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 231 613,00	0,00	1 666 353,50	0,00	1 666 353,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	490 797,61	0,00	1 233 602,78	0,00	1 233 602,78
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 722 310,61</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 956,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 900 956,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 478 170,17	0,00	2 219 705,58	0,00	2 219 705,58
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 478 170,17</b>	<b>0,00</b>	<b>2 219 705,58</b>	<b>0,00</b>	<b>2 219 705,58</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 200 480,65</b>	<b>0,00</b>	<b>5 120 661,86</b>	<b>0,00</b>	<b>5 120 661,86</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 161 534,23		4 100 444,43	0,00	4 100 444,43

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 788 377,10		1 824 124,25	0,00	1 824 124,25
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 880 011,33</b>		<b>5 890 568,68</b>	<b>0,00</b>	<b>5 890 568,68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 090 492,18</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170 230,54</b>	<b>0,00</b>	<b>11 170 230,54</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 170 230,54</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (6)</b>	<b>5 442 780,08</b>
---	---------------------

**Pour (32) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécurrs citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_033** : Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe réseau transports urbains

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,

Signé et  
Date de  
Qualité



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_33-BF





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_33-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_033** : Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe réseau transports urbains

Rapporteur : Marie-Amélie FERRAND-COCCIA

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe du réseau de transports urbains de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023. Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport. Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 11 879 264,18 €
- En section d'investissement à 845 361,28 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe du réseau de transports urbains de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M43 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe du réseau de transports urbains dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 879 264,18
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>11 879 264,18</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	830 440,18
	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	14 920,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>845 361,28</b>

<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>12 724 625,46</b>

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION -- CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	10 458 057,04	0,00	11 519 215,64	0,00	11 519 215,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 518 057,04</b>	<b>0,00</b>	<b>11 589 215,64</b>	<b>0,00</b>	<b>11 589 215,64</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>10 538 057,04</b>	<b>0,00</b>	<b>11 621 215,64</b>	<b>0,00</b>	<b>11 621 215,64</b>
003	Virement à la section d'investissement (6)	6 780,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* entre transfert entre sections (8)	315 647,81		258 048,54	0,00	258 048,54
043	Opérat* entre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>322 427,81</b>		<b>258 048,54</b>	<b>0,00</b>	<b>258 048,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 860 524,85</b>	<b>0,00</b>	<b>11 879 264,18</b>	<b>0,00</b>	<b>11 879 264,18</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>11 879 264,18</b>
---	----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00
74	Subventions d'exploitation	6 191 592,54	0,00	8 211 592,94	0,00	6 211 592,94
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>10 629 592,54</b>	<b>0,00</b>	<b>11 011 592,94</b>	<b>0,00</b>	<b>11 011 592,94</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>10 629 592,54</b>	<b>0,00</b>	<b>11 011 592,94</b>	<b>0,00</b>	<b>11 011 592,94</b>
042	Opérat* entre transfert entre sections (8)	37 784,00		44 145,68	0,00	44 145,68
043	Opérat* entre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>37 784,00</b>		<b>44 145,68</b>	<b>0,00</b>	<b>44 145,68</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 667 376,54</b>	<b>0,00</b>	<b>11 055 738,62</b>	<b>0,00</b>	<b>11 055 738,62</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>829 525,58</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>11 879 264,18</b>
---	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>213 502,88</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la règle.
---	-------------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	778 154,43	14 920,80	677 787,72	0,00	692 708,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 000,00	0,00	108 507,10	0,00	118 507,10
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>788 154,43</b>	<b>14 920,80</b>	<b>786 294,82</b>	<b>0,00</b>	<b>801 215,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>788 154,43</b>	<b>14 920,80</b>	<b>786 294,82</b>	<b>0,00</b>	<b>801 215,62</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	37 764,00		44 145,00	0,00	44 145,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>37 764,00</b>		<b>44 145,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 145,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>825 918,43</b>	<b>14 920,80</b>	<b>830 440,42</b>	<b>0,00</b>	<b>845 361,22</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>845 361,22</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	55 000,00	0,00	55 318,00	0,00	55 318,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 318,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 318,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 318,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 318,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	3 765,00		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	315 647,85		258 048,54	0,00	258 048,54
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>322 434,78</b>		<b>258 048,54</b>	<b>0,00</b>	<b>258 048,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>377 434,78</b>	<b>0,00</b>	<b>313 366,54</b>	<b>0,00</b>	<b>313 366,54</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		531 994,74
=		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>845 361,28</b>

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	213 502,88
---	------------

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (3) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA, MEYSSONNIER

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_034 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de la zone de Montmajour

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,

Signé et  
Date de  
Qualité



Communauté d'Agglomération  
Arles Crau Camargue Montagnette  
Patrick DE CAROLIS  
Président

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_034-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_034 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de la zone de Montmajour

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe de la zone de Montmajour de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.*

*Les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.*

*Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement
  - à 912 631,44 € en dépenses
  - à 1 750 127,67 € en recettes
- En section d'investissement à 912 631,44 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone de Montmajour dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V</b> <b>O</b> <b>T</b> <b>E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	912 631,44	450 000,00
+		+	+
<b>R</b> <b>E</b> <b>P</b> <b>O</b> <b>R</b> <b>T</b> <b>S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 300 127,67
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>912 631,44</b>	<b>1 750 127,67</b>

		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b> <b>O</b> <b>T</b> <b>E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	912 631,44
+		+	+
<b>R</b> <b>E</b> <b>P</b> <b>O</b> <b>R</b> <b>T</b> <b>S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 912 631,44	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>912 631,44</b>	<b>912 631,44</b>

		<b>TOTAL</b>	
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>1 825 262,88</b>	<b>2 662 759,11</b>



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et ordres rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>912 631,44</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>912 631,44</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 162)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et ordres rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	912 631,44		912 631,44	0,00	912 631,44
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>912 631,44</b>		<b>912 631,44</b>	<b>0,00</b>	<b>912 631,44</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	912 631,44	0,00	912 631,44	0,00	912 631,44

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>912 631,44</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>912 631,44</b>
--	-------------------

**Pour (32) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_035-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_035 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de la zone du Roubian

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Etaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013\_241300417-20230315-CC2023\_035 BF

The logo for the Service Local d'Orientation (SLO) is located in the top right corner of the stamp. It consists of the letters 'SLO' in a stylized, blue, sans-serif font. To the right of the letters is a blue graphic element that resembles a stylized arrow or a checkmark pointing upwards and to the right.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013 241300417-20230315-CC2023\_035-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_035** : Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de la zone du Roubian

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.  
Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.  
Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 4 594 917,17 €
- En section d'investissement à 5 630 422,94 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone du Roubian dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 594 917,17	4 034 123,97
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
<b>REPORTS</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 530 793,20
-		-	-
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>4 594 917,17</b>	<b>4 594 917,17</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 011 073,97	5 630 422,94
+		+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
<b>REPORTS</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 618 348,97	(si solde positif) 0,00
-		-	-
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>5 630 422,94</b>	<b>5 630 422,94</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>10 225 340,11</b>	<b>10 225 340,11</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	80 000,00	0,00	393 525,00	0,00	393 525,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 525,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 525,00</b>	<b>0,00</b>	<b>393 525,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 420 418,20		1 582 043,20	0,00	1 582 043,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 538 448,97		2 018 448,97	0,00	2 018 448,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 987 887,17</b>		<b>4 201 392,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 201 392,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 047 887,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 594 917,17</b>	<b>0,00</b>	<b>4 594 917,17</b>

+  
**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 0,00

=  
**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 4 594 917,17

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 158 375,00	0,00	552 150,00	0,00	552 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 218 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>552 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>552 150,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 218 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 052 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 052 150,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 018 448,97		3 011 973,97	0,00	3 011 973,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 018 448,97</b>		<b>3 011 973,97</b>	<b>0,00</b>	<b>3 011 973,97</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 836 823,97</b>	<b>0,00</b>	<b>4 064 123,97</b>	<b>0,00</b>	<b>4 064 123,97</b>

+  
**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)** 530 793,20

=  
**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 4 594 917,17

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	1 189 418,20	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	--------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
01F	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régime) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45C	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 015 443,97		2 015 443,97	0,00	2 015 443,97
041	Opérations particulières (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 015 443,97</b>		<b>2 015 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 015 443,97</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 015 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 015 443,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 015 443,97</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF RE- PORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 015 443,97</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 015 443,97</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 133)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 429 030,77	0,00	1 429 030,77	0,00	1 429 030,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 429 030,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 429 030,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 429 030,77</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régime) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des opérations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 429 030,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 429 030,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 429 030,77</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 532 243,20		1 532 243,20	0,00	1 532 243,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 538 443,97		2 538 443,97	0,00	2 538 443,97
041	Opérations particulières (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	3 007 897,17		4 201 392,17	0,00	4 201 392,17
	<b>TOTAL</b>	5 156 897,94	0,00	5 630 422,94	0,00	5 630 422,94
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>5 630 422,94</b>

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 169 418,20
---	--------------

**Pour (32) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :  
 KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2) :** Mesdames et Messieurs :  
 BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application téléréfuge citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**



